

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 20 avril 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-011**

PREFECTURE DE L'EURE
20 AVRIL 2026
ARRIVEE

Date de convocation : 14 avril 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 20 avril 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de FEUGUEROLLES.

Secrétaire de séance : Yann ROUSSIAU

Membres en exercice : 26 Présents : 25 Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER – Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Catherine SAMSON – Laurence VANDEVILLE – Isabelle VAUQUELIN
Messieurs Arnaud CHEUX - Hugues BOURGAULT – Jean-Charles PARIS - Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN – Sébastien BONNEAU - Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD - Gérard PLESSIS – Yann ROUSSIAU - Laurent VALLEE.

Excusé(e)s :

Monsieur Jérôme HENON

Absent(e)s : -

Objet Attribution d'une aide exceptionnelle à la commune de Bernienville en soutien à la réalisation d'un mémorial en l'honneur de la Deuxième Division Blindée.

La communauté de communes du pays du Neubourg regorge de patrimoines. Villes et villages possèdent des traces marquantes et tangibles de l'Histoire qu'il nous appartient, à tous, d'entretenir et de valoriser.

Ainsi, la mémoire de la Deuxième Division Blindée (2^{ème} DB), menée par le maréchal Leclerc en 1944 qui a libéré une partie de la Normandie, demeure vivace au pays du Neubourg, grâce notamment à la mobilisation de Monsieur Guy PISANI, habitant du territoire et ancien combattant de la 2^{ème} DB et de Monsieur Christian DUCLOS, maire de Bernienville, qui a succédé à Guy PISANI à la présidence de l'amicale de l'Eure de la 2^{ème} DB. Un hommage à la 2^{ème} DB est rendu annuellement, lequel rassemble de nombreux participants, civils et militaires. Afin d'entretenir ce souvenir et d'honorer la mémoire des hommes qui se sont battus pour libérer notre pays, la commune de Bernienville a décidé d'ériger une stèle du souvenir, associée à deux panneaux pédagogiques, auprès du monument aux morts de la commune, restauré pour l'occasion, ce pour un coût de 4.300 euros HT.

Parce qu'il est essentiel de connaître et de faire connaître notre histoire, la communauté de communes soutient la commune de Bernienville dans son projet de réalisation d'un mémorial en l'honneur de la 2^{ème} DB.

Il est donc proposé au bureau communautaire d'attribuer une aide financière de 2.000 euros à la commune de Bernienville pour soutenir les travaux de restauration du monument aux morts, la pose d'une stèle commémorative à l'effigie du maréchal Leclerc et de panneaux pédagogiques.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 10.000 euros par demandeur et par an,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.5214-16 V,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Décide d'attribuer une aide financière de 2.000 euros à la commune de Bernienville
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2026 (Article 657341).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Yann ROUSSIAU



Le Président,
Arnaud CHEUX



